

FICHE DE LIAISON domicile / hôpital



**UN DOCUMENT INDISPENSABLE
POUR UN ACCUEIL ET UN SEJOUR A L'HOPITAL
ADAPTE A VOTRE HANDICAP**



La fiche de liaison

Est une aide vous permettant de

- ✓ Mieux préparer votre hospitalisation : identifier avant l'hospitalisation vos besoins spécifiques pour anticiper les moyens techniques ou humains nécessaires à un accueil adapté
- ✓ Améliorer la prise en compte de votre handicap lors de votre entrée et de votre séjour à l'hôpital :
 - Identifier les différents acteurs ou intervenants dans l'accompagnement de la personne
 - Adapter les conditions d'accueil et de soins aux besoins spécifiques repérés

Et s'adressant aux personnes présentant un taux d'incapacité supérieur ou égal à 50% devant être prises en charge par un établissement de santé de l'Indre.

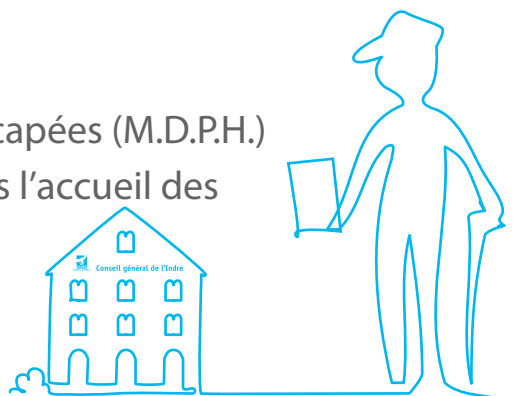
Comment vous la procurer

en téléchargement sur les sites internet

- <http://dd36.blogs.apf.asso.fr>
- www.uriopss-centre.asso.fr
- www.ch-chateauroux.fr (rubriques « votre séjour »/« votre entrée »)
- www.indre.fr (rubriques « solidarité »/ « handicap »)

à disposition en exemplaire papier

- Dans les établissements de santé
- A la Maison Départementale des Personnes Handicapées (M.D.P.H.)
- Dans les établissements et services spécialisés dans l'accueil des personnes handicapées



domicile/hôpital

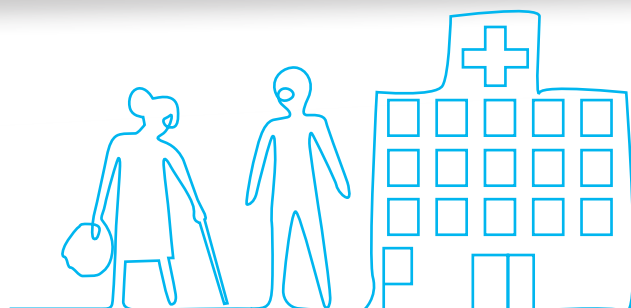
Comment la renseigner

Elle est renseignée par vous-même ou vos aidants habituels. Elle peut également être renseignée directement dans l'établissement de santé au moment de votre admission.

Les rubriques « identification, environnement familial ou autre, référents, traitements » sont à remplir. S'agissant de la partie « besoins des personnes », seules les données concernant votre handicap sont à compléter. Il vous est possible de renseigner, si besoin est, ces informations en remplissant le cadre de droite, qui est facultatif.



Comment l'utiliser



La fiche est remise au moment de l'arrivée dans l'établissement de santé (urgences ou tout autre service), sur la base du volontariat : elle n'est pas obligatoire, mais conseillée afin de mieux vous accueillir et vous prendre en charge en tenant compte de votre handicap.

Lors de l'admission, une copie de la fiche de liaison sera effectuée : elle accompagnera votre dossier médical dans tous les services dans lesquels vous serez pris en charge durant votre séjour hospitalier, l'original vous étant rendu immédiatement.

La fiche de liaison est confidentielle et ne sera consultée que par les services de l'établissement de santé.

